

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 30/10/2024 Date d'affichage : 31/10/2024 Nbre de conseillers : En exercice : 14 Présents : 8 Votants : 11	L'an deux mille vingt-quatre, le sept novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de M. André PHILIPOT, Maire. Étaient présents : Mr André PHILIPOT, Mme Colette PENDRIGH, Mme Stéphanie GARNIER, Mr Christian LAN, Mme Madeleine BARBELETTE, Mr Michel LEBouc, Mme Laëtitia SALIOT, Mr Nicolas MARTINAIS.
---	---

Absents excusés :

Mr Didier PETITPAS donne pouvoir Mr Michel LEBouc
Mr Boris BOYAVAl donne pouvoir à Mr Christian LAN
Mr Anthony PRUNIER donne pouvoir à Mme Stéphanie GARNIER
Mr Bertrand MONTEMBault donne pouvoir à Mme Colette PENDRIGH
Mme Sylvie COUPE

Absent :

Mr Patrick DEMARQUET

N°123- 2024

Etude du prix de vente du terrain à la ZA La Massonnais

Monsieur le Maire présente la situation actuelle.

Il restait un lot constructible sur la première tranche au prix de 20 € / m² HT, le permis de construire a déjà été accordé. La signature de l'acte de vente interviendra avant la fin de l'année

Pour la deuxième tranche, plusieurs projets se concrétisent.

Monsieur le Maire propose d'étudier le prix de la parcelle n°276 section AL. Monsieur MALLE, gérant d'entreprise, souhaite acquérir ce terrain.

Après échanges, il est proposé de fixer le prix de vente à 13 € le m² avec une option qu'un bassin de rétention soit à sa charge.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **DE MAINTENIR** les prix actuels soit 20€ / m² HT pour la première tranche et 14€ /m² HT pour la deuxième tranche.
- **DE FIXER** le prix de vente de 13€/HT le m² pour la parcelle n°276 section AL en indiquant la servitude d'écoulement des eaux pluviales.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à ce dossier à signer tout document relatif à cette affaire.

Pour extrait conforme,
Le registre dûment signé,
Le Maire,

Certifié exécutoire, après transmission
En Préfecture le
Et publication le

